

La nouvelle Vevey

Autor(en): **Mottaz, Eug.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **43 (1935)**

Heft 3

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-33415>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La nouvelle Vevey.

Le propriétaire de la lettre qu'on lira plus loin, datée de Vevey, Switzerland County, Indiana, 31 janvier 1815, nous l'a très aimablement transmise par l'intermédiaire de M. Charles Gilliard. Nous les remercions l'un et l'autre de leur obligeance.

Le texte de cette lettre nécessite quelques renseignements préliminaires sur l'origine de la colonie du Switzerland et la fondation de la Nouvelle Vevey.

En 1796, Jean-Jaques Dufour, de Montreux, alors âgé de 33 ans, se rendit aux Etats-Unis. Après avoir cherché, pendant deux ans, une région favorable à ses entreprises, il s'établit sur les bords du Kentucky, dans l'Etat de ce nom. Il acheta à cet endroit un terrain boisé qu'il défriqua. Une famille lausannoise s'installa bientôt dans le voisinage et Dufour fut rejoint au bout de peu d'années par six frères et sœurs, puis par des familles de Blonay, de Vevey, de Cossonay, de la Vallée de Joux, etc.¹

Une partie de la colonie alla plus tard se fixer à une trentaine de lieues de là, sur la rive droite de l'Ohio, dans l'Indiana, entre Louisville et Cincinnati, et à égale distance de ces deux villes. La région fut appelée par eux le « Switzerland » et c'est là que fut fondée la Nouvelle Vevey.

Nos compatriotes s'habituerent assez vite au climat qui était salubre et assez semblable à celui de Berne en hiver et à celui de Vevey en été. Dufour sema du maïs et planta des patates pour engraisser des porcs dont il vendait la

¹ Une grande partie de ces renseignements sont tirés du *Conserveur suisse*, tome VII : *Colonies suisses sur l'Ohio*,

viande salée aux Peaux-Rouges qu'il trouvait paisibles et hospitaliers, mais un peu paresseux et malpropres.

On éleva des moutons pour avoir de la laine, on fabriqua du fromage qui fut bientôt très réputé dans le pays, on cultiva des arbres fruitiers, surtout le pêcher dont les fruits servaient à la préparation d'une eau-de-vie. D'autre part, les chapeaux de paille à la mode de Montreux plurent à la population féminine du pays et nos Vaudoises s'improvisèrent modistes et ne tardèrent pas à posséder une importante clientèle.

Jean-Jaques Dufour voulut évidemment cultiver la vigne. Il utilisa tout d'abord des plants de Lavaux, de La Côte et de Bordeaux qui ne lui donnèrent pas satisfaction. Il choisit en conséquence des plants de Madère et du Cap dont les produits, préparés d'une manière nouvelle, furent bientôt très recherchés en Amérique.

Voici maintenant la lettre qu'on a bien voulu nous communiquer, adressée à J.-D. Griesinger, négociant, à Strasbourg :

« Vevay, Switzerland County, Indiana Territory,

31 Janvier 1815.

Depuis 9 ans, Mon bien Cher Ami, je suis privé du plaisir d'avoir de vos nouvelles et dans l'incertitude que la lettre que je vous écrivis en Janvier 1806, peu de temps après l'arrivée de ma famille sur ce continent, vous soit parvenue ; dès lors j'ai éprouvé des biens et des maux de plus d'une espèce et j'ai pu m'approprier ce que Virgile dit d'Enée « Per tot casus per tot discrimina rerum ». — J'ai eu la douleur de perdre mon Epouse après 10 mois de séjour auprès de moi en Octobre 1806 et je suis resté veuf jusqu'au 1^{er} Janvier 1812, la manière d'être de ce

pays et le mariage de ma fille ainée m'ayant mis dans l'alternative ou de cesser de tenir maison ou de me remarier, l'éducation de mes 3 cadettes m'a fait opter pour ce dernier parti ; ma seconde Epouse, fille d'un M^r Golay de la vallée du Lac de Joux mon voisin à ½ mille distance, mère de 3 fils et 1 fille d'un premier mari a augmenté ma famille de ses quatre enfans et me rend aussi heureux qu'on peut l'être dans ces contrées reculées où il manque aux cœurs sensibles les cercles d'amis qui les entourent en Europe ; Nous avons une petite fille née le 1^{er} 9bre 1812 et que j'ai nommée *Victory Colombia* des noms de mes excellents amis Perdonnet *Viment* de Vevey et Paris et Collomb-Roulet que vous connaissez. Cet enfant est aussi bien pour son âge qu'on peut le désirer ; Notre culture la plus essentielle est celle de la vigne que nous avons introduit dans ce Pays et qui produit un vin bien supérieur à celui du Pays de Vaud, ce vin évaporé d'un 1/3 dans des vases de cuivre jaune en sortant du pressoir et mis fermenter à la cave devient moelleux très généreux et conserve une douceur qui le rend très agréable au goût, surtout à celui des américains qui n'aiment aucun vin acide ; préparé de cette manière il se vend ¾ à 1 Dollar la bouteille suivant qu'il est plus ou moins évaporé ; Nous cultivons aussi du maïs en abondance des graines et légumes de toute espece et nous avons des vergers à pommes et à peches dont l'amérique produit des inombrables variétés et de qualités excellentes, nous commençons à introduire les poiriers pruniers et cerisiers dont les Etats de l'Est sont depuis long-temps pourvus, nous élevons des betes à corne des chevaux et des cochons et depuis 3 ans nous avons des Merinos qui nous fournissent de la laine pr nos habillemens d'hyver, le lin que nous recoltons en quantité fournit à ceux d'Eté etc.

Ma fille ainée Louise est mariée depuis 9bre 1811 à un Mr. Agniel natif de Besançon venu dans ce Pays de l'Isle de Cuba où il était planteur de caffè etc. et qu'il dut quitter ainsi que les autres François lors de la rupture de la France avec l'Espagne il est établi à 5 milles plus haut que nous et de l'autre côté de la Riviere sur l'Etat de Kentuky, où il tient un Store ou magasin, mon ainé Antoine demeure avec lui et lui a planté une vigne, ils ont un fils et une fille ; ma seconde Nanette va être mariée dans peu de jours à un Mr. Flügel natif de Barby sur l'Elbe dans la Haute Saxe ! depuis 4 ans en Amérique occupé de commerce et ayant établi un Store dans notre nouveau Vevay où il fait fort bien, mon second Lucien a fait batir une maison et va aussi tenir un Store à côté de Flügel ; il me reste à la maison Helvetie agée de 17 ans qui est le mieux de tous mes enfans pour le moral et Felicie agée de 12 ans. — Vous voyez par la date de celle-ci que nous avons un nouveau Vevay sur les bords de l'Ohio qui nous rappelle le Vevey du Lemman, cette ville a été commencée par un des frères Dufour les lots ont été vendus le 16 9bre 1814 et il y a déjà une 50e de maisons en bois, une machine à carder la laine allant à manège une fabrique de cloux et des professionnels de divers genres, on n'a pas d'exemple d'accroissement aussi prompt pour une ville de cette classe, c'est notre petit vignoble qui lui a donné l'elan ma ferme en est distante d'un bon mille ; — Maintenant mon bon ami je désire une réponse de votre part avec tous les détails que vous pouvés me donner sur votre situation etc. les plus petits m'interessent beaucoup. Adieu mon Cher ami Je vous embrasse et les votres de tout mon cœur.

L. Gex Obousier. »

La colonie de Switzerland continua à prospérer grâce au travail de ses habitants et au dévouement de celui qui l'avait fondée, Jean-Jaques Dufour. On la vit, dix ans plus tard, manifester sa vitalité et ses principes républicains lorsque le général La Fayette alla, en compagnie de son fils Georges, visiter les Etats-Unis à la fondation desquels il avait si puissamment contribué aux côtés de Washington. Ils voulurent, eux aussi, saluer l'illustre voyageur et se rendirent jusqu'à Cincinnati pour lui présenter leurs hommages. Cette entrevue fit l'objet d'une très intéressante correspondance adressée par le secrétaire de La Fayette, Levasseur, à une personne qui la communiqua à la *Gazette de Lausanne* où elle parut le 16 août 1825. On y trouve des renseignements précis, non seulement sur l'entrevue, mais encore sur la situation des habitants de la Nouvelle Vevey et sur les sentiments qui les animaient.

« A bord de l'*Hérald*, sur l'Ohio,
le 22 mai 1825.

A peine débarqués à Cincinnati, nous fûmes entourés par une douzaine d'émigrés suisses, à la tête desquels était le respectable J. J. Dufour. Ayant appris que le général Lafayette ne pouvait passer par Vevey, ces braves gens ont fait 80 milles pour venir comme citoyens de ce nouveau monde, le remercier de la liberté dont ils jouissent.

J'ai passé plusieurs heures avec eux ; ils m'ont raconté comment ils étaient venus sur cette terre libre, les succès qu'ils y avaient obtenus, les peines qu'ils avaient souffertes. Ceux d'entre nous, m'ont-ils dit, qui avaient formé des espérances trop ambitieuses ont été trompés dans les résultats qu'ils ont obtenus ; mais grâce au ciel et avec

notre travail, nous n'avons jamais manqué de moyens suffisants d'existence. Les nouvelles acquisitions de l'Union sur les contrées occupées par les sauvages, attirant sans cesse la population vers l'Orient, il y a eu encombrement dans nos produits, et, par suite, un peu de malaise. Les moyens d'exploitation ont aussi temporairement diminué, parce que les travailleurs aimaient mieux devenir propriétaires dans les nouvelles terres que de demeurer dans les anciennes, au service d'autrui ; mais cette situation n'est que transitoire et déjà elle s'améliore. Le numéraire, qui longtemps a été fort rare, commence à reparaître. Les préjugés qui s'étaient formés contre nous, disparaissent. Nos terres dont les prix avaient baissé, reprennent de la valeur ; nous ne manquons pas d'acheteurs, mais ils sont longs à payer. Du reste nous sommes heureux ; il n'y a chez nous que les paresseux qui soient pauvres. Nous savons apprécier le bonheur de vivre sous des institutions qui protègent nos personnes, nos propriétés, notre industrie et notre liberté.

Voyez, ont-ils ajouté... nous venons en veste grossière saluer le général Lafayette, mais nous venons avec confiance, parce que nous savons qu'il attache plus de prix aux vertus patriotiques qu'à la forme d'un habit.

Ils avaient apporté quelques bouteilles de leur vin ; ils me proposèrent de le goûter avec eux. Attendez, leur dis-je... Le général serait jaloux du plaisir que vous voulez me procurer de boire avec des Suisses libres ; je vais le chercher.

Le général et son fils vinrent de suite, les verres furent remplis et vidés à la santé de Lafayette et de la liberté. Ils le prièrent d'accepter une caisse renfermant douze bouteilles de vin de Vevey. Gardez-les, lui dirent-ils, pour la traversée, lorsque vous retournerez en France. Vous le

trouvez bon, il vous rappellera que c'est à votre courage et à votre dévouement que la vigne doit d'être cultivée par des mains libres sur le sol américain...

Nous ne pouvions plus nous quitter. A minuit, lorsque nous nous embarquâmes, le général fut salué par un feu très vif d'artillerie militaire venue de Vevey. Cette compagnie admirable par son habileté et sa belle tenue, est commandée par un capitaine suisse qui a servi longtemps en France. »

La Nouvelle Vevey, située dans une des régions les plus importantes des Etats-Unis, a sans doute, dès lors, continué à prospérer, mais nous n'avons pas de renseignements sur cette époque contemporaine de son histoire. Un abonné ou lecteur de la *Revue historique vaudoise* aurait-il la possibilité de nous donner des informations sur ce sujet ? Nous lui en serions très obligé.

Eug. MOTTAZ.

Morges, résidence savoyarde.

Pour mériter le nom de résidence, en une certaine mesure, y eut-il jamais, dans toute l'étendue de la Suisse actuelle, d'autres lieux que les sièges épiscopaux ? Si l'on fait abstraction des châteaux féodaux, qui ne furent guère des résidences princières, nous ne voyons, pour prétendre pleinement à ce titre, que Chillon et Morges.

Et Moudon ? dira-t-on peut-être. Au centre géographique du domaine vaudois de la maison de Savoie, Mou-